



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5661
17 avril 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 17 AVRIL 1964, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SUEDE

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 8 avril 1964, confirmant la requête verbale que vous aviez faite, conformément à la résolution S/5575 du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964, pour vous demander l'envoi, par la Suède, d'un bataillon autonome d'infanterie, ainsi que de divers officiers d'état-major, pour faire partie de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement suédois a décidé d'organiser, en faisant appel à des volontaires, un tel bataillon destiné à servir dans la Force des Nations Unies à Chypre. En réponse à une autre demande de votre part, l'effectif total du contingent suédois sera porté à environ 1 000 hommes. Sept cents hommes, c'est-à-dire le gros du contingent, sont déjà arrivés à Chypre et y assument leurs fonctions.

Me référant à votre note du 3 avril 1964, dans laquelle vous demandiez l'envoi de personnel de police, d'un effectif de 40 hommes, appelés à remplir le rôle d'observateurs, à assurer la liaison avec la police locale, etc., j'ai également l'honneur de confirmer que le Gouvernement suédois est prêt à organiser un tel contingent en faisant appel à des volontaires. Si le recrutement se déroule et est mené à bien comme prévu, on compte que ce contingent partira pour Chypre dans un proche avenir.

Le Gouvernement suédois a pris note de ce que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sera à tout moment sous le commandement et le contrôle exclusifs des Nations Unies et que c'est un organe impartial et objectif qui n'a aucunement pour tâche de rechercher des solutions politiques et qui se gardera même d'influer dans un sens ou dans l'autre sur de telles solutions (S/5593/Add.3).

Le Gouvernement suédois a également pris note de ce que la Force sera stationnée à Chypre pour une période de trois mois à compter du 27 mars 1964 et que son mandat ne pourra être prolongé au-delà de cette période que par une nouvelle décision du Conseil de sécurité (S/PV.1102).

Le Gouvernement suédois se félicite des appels que vous avez adressés aux deux communautés de Chypre et aux gouvernements intéressés pour les inviter à coopérer pleinement avec les Nations Unies dans l'exécution de leurs tâches telles qu'elles sont définies par la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964. Le Gouvernement suédois estime que le résultat des efforts des Nations Unies à Chypre dépendra du degré de cette coopération.

Le Gouvernement suédois souhaite vivement que les fonctions de la Force soient définies et exercées de manière à assurer le maximum d'efficacité dans l'accomplissement des tâches énoncées dans la résolution du Conseil de sécurité, de même qu'à offrir les meilleures garanties possibles pour la sécurité de la Force et de ses membres.

Pour ce qui est du financement de l'opération, le Gouvernement suédois tient à rappeler qu'il a décidé d'offrir une contribution bénévole de 100 000 dollars. Cette décision a été prise sans préjudice de la position de mon gouvernement sur le principe de la responsabilité collective touchant le financement des opérations de cette nature entreprises par les Nations Unies. En ce qui concerne les dépenses remboursables afférentes au contingent suédois, mon gouvernement croit comprendre que les accords nécessaires seront négociés entre le Contrôleur des Nations Unies et moi-même.

Le Gouvernement suédois est persuadé que vous partagez ses vues quant à l'importance d'étroites consultations sur les problèmes d'intérêt mutuel concernant la participation suédoise à l'opération des Nations Unies définie dans la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette note en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Suède
auprès des Nations Unies,
(Signé) Sverker ASTROM